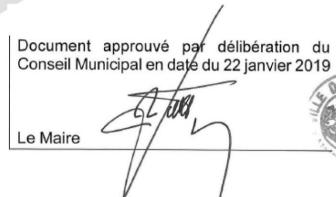
## PLAN LOCAL d'URBANISME

Document approuvé



3.a. Règlement graphique Plan de zonage 1/5000





Janvier 2019



**LIMITES** 

au titre des articles L113-1 et L113-2 du code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

